



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 février 2007

PROCES-VERBAL

- Séance du 19 février 2007 -

L'an deux mille sept, le 19 du mois de février à 17 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Serge BAUDY, en mairie de Marcheprime.

Nombre de conseillers en exercice : vingt-huit

Présents : M. PERUSAT, M. CABANEL, M. LAULOM, M. CLAVE, Mme VENESI, M. PERRIERE, M. MACREZ, M. BIBARD, M. COURDE, M. LAFON, Mme BASSIBEY, M. GAUBERT, M. BOEREZ, M. PRECHAC, Mme LORIOT, M. RENARD, Mme DARBO, M. DARNAUDGUILHEM, M. BAUDY, M. BLOUIN, Mme SYMPHOR, M. CAZIS, M. DUPHIL, M. JARRY

Secrétaire de séance : M. LAULOM

Ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Intervention de M. le Président sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2007

Mes Chers Collègues,

Nous allons débattre aujourd'hui d'un document important constitué par les Orientations Budgétaires 2007. Ces dernières, en effet, annoncent les priorités qui seront proposées lors du prochain Budget Primitif 2007.

Avant que Jean-Guy PERRIERE ne nous en fasse une présentation détaillée, je souhaiterais souligner les principaux axes de ces Orientations.

2006 a été marquée par notre volonté à tous de rationaliser, sur l'ensemble du territoire communautaire, le dispositif de collecte des déchets tant pour améliorer son organisation que pour générer une baisse des coûts et maîtriser ainsi l'évolution de la fiscalité (la TEOM).

Malgré les difficultés rencontrées dans sa mise en place, ce service reste aujourd'hui, dans son ensemble, satisfaisant.

C'est vrai que lorsque l'on constate les soucis que nous avons eu avant l'été, je pense qu'aujourd'hui c'est très satisfaisant. Il ne faut pas oublier que nous avons près de 35 000 foyers collectés 2 fois par semaine.

Lorsque l'on fait le bilan tous les jours des appels que nous recevons, il y en a très peu. Ils se résument à un par Commune et encore il y a des Communes où il n'y a pas d'appels depuis plusieurs semaines.

2006 a été aussi l'année où nous avons entrepris les travaux de réhabilitation des anciennes décharges communales. Ces travaux sont terminés à Lège-Cap Ferret et sont en cours à Mios. Nous avons également construit un Centre de transfert des déchets à Lège-Cap Ferret, créé une déchèterie à Marcheprime, et modernisé les autres déchèteries.

En 2007, nous allons poursuivre les actions engagées et renforcer nos efforts dans la mise en œuvre de notre nouveau programme d'intervention.

Naturellement, une vigilance accrue continuera à s'exercer sur le déroulement de la collecte des déchets afin qu'elle réponde à nos exigences de qualité. Notre objectif est de voir résolus rapidement tous les problèmes.

Dans le cadre de la protection de notre environnement, 2007 verra se terminer les travaux de réhabilitation de la décharge de Mios et s'engager la réhabilitation de la décharge d'Arès.

Pour votre information, sur la Commune de Mios la couverture est pratiquement finie (elle devait se terminer le 19 février 2007 donc aujourd'hui). Je vous invite à y aller mais je pense, Stéphanie, que l'on organisera bientôt une réunion à cet effet.

De plus, l'engazonnement du dôme est prévu mi-mars, la réception des travaux doit se faire mi-avril et dans le courant de juin, on terminera la finition de la mise en forme du premier casier car vous savez que l'on a récupéré un côté et donc on devrait terminer en juin, au moment des basses-eaux.

Donc, pour Mios, la réhabilitation de la décharge est pratiquement terminée et nous allons commencer assez rapidement la réhabilitation de la décharge d'Arès.

Nous continuerons les aménagements des déchèteries pour obtenir le 2^{ème} échelon de la labellisation « Qualiplus » et poursuivre ainsi sur la voie de la qualité. Nous lancerons également les travaux de réalisation d'une déchèterie à Biganos, la seule Commune à ne pas disposer actuellement d'un tel équipement.

Même si cela peut paraître surprenant, mais je pense qu'avec la taille de nos Communes, une déchèterie par Commune est nécessaire, sachant que l'ensemble des déchèteries sont pour les administrés du territoire de la COBAN (cela leur permet d'aller à la déchèterie qu'il souhaite).

De plus, depuis le 1^{er} février 2007, l'ensemble des déchèteries sont ouvertes sept jours sur sept, c'est-à-dire du lundi matin au dimanche à midi, donc c'est une bonne chose.

Une déchèterie sur Biganos est nécessaire puisque aujourd'hui, les administrés de Biganos vont à la déchèterie de Mios, cela la délesterait un peu sachant que Mios est en augmentation de population ainsi que Marcheprime et Biganos. Je pense donc que trois déchèteries pour l'ensemble de ces trois Communes qui représentent pratiquement 20 000 habitants, c'est bien.

Par ailleurs, nous allons mettre en place sur l'ensemble de notre territoire, avec le concours du Conseil Général de la Gironde, un circuit de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

En matière d'aménagement du territoire, 2007 sera l'année de la réalisation, pour les gens du voyage, d'une aire d'accueil de grand passage de 120 places sur la Commune d'Andernos-les-Bains.

De même, les études nécessaires à la concrétisation d'une aire d'accueil permanente de 40 places à Audenge seront lancées.

Nous avons à l'ordre du jour une délibération sur le Schéma Départemental. Notre collègue, Philippe PERUSAT, nous en parlera, mais concernant les travaux de l'aire d'accueil de grand passage à Andernos, les actes et notification aux entreprises ont été signés, les travaux devraient commencer début avril 2007 et se termineront donc à la mi-juin 2007.

Concernant l'aire d'accueil permanente à Audenge, on a demandé au Préfet de modifier le Schéma Départemental, Philippe en reparlera, et il y a une réunion aujourd'hui à la Préfecture avec le Département, relative à cette modification. Nous sommes donc prêts, si l'Etat est d'accord, pour réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

L'aménagement numérique de notre territoire communautaire constituera également un temps fort de notre action. L'adhésion au Syndicat mixte « Gironde Numérique » va nous permettre de promouvoir auprès de nos concitoyens l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et de la communication mais aussi de faire bénéficier les entreprises du haut débit, déterminant pour leur expansion.

Enfin, autre dossier sur lequel nous sommes mobilisés et devons encore plus nous impliquer tous ensemble, c'est le Centre de stockage des déchets d'Audenge dont la fermeture interviendra le 31 décembre prochain.

Il est impérieux de trouver très rapidement une solution satisfaisante à cette fermeture.

Certes, c'est sur le territoire de la COBAN mais cela ne concerne pas que la COBAN mais l'ensemble du territoire du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et je dirais même au-delà, la Communauté de Commune de Cestas-Canéjan et les Communes de Martignas, St Jean d'Illac, puisqu'elles font partie de la zone 4 au Schéma Départemental d'Elimination des Déchets qui stipule que ces Communes sont rattachées à cette zone.

Donc, cela doit intéresser tous le monde et ce n'est pas « courage fuyons » à la COBAN car je pense que tout le monde doit y participer.

Pour cela, nous préparons une consultation pour le traitement et le transport des déchets collectés par la COBAN. Nous n'allons pas attendre le 31 décembre pour faire quelque chose car si certains, on l'a vu, l'on dit haut et fort ou l'on écrit, on le fera. Alors peut-être qu'on l'écrit moins gros, mais nous le faisons nous aussi. Les Services de la COBAN sont en train d'étudier les marchés (marchés de transport, d'élimination et d'enfouissement des déchets sur notre site) les problèmes de transports, ce qui n'est pas simple pour nous. Nous lançons également la consultation pour le traitement « bas de quai » des déchèteries puisque nous avons fait volontairement arriver l'ensemble de nos contrats à la fin de l'année 2007 pour pouvoir ensuite travailler sur un marché global pour que l'on puisse tirer les prix vers le bas.

La fermeture de ce site intéresse la COBAN mais également la COBAS, la CDC du Val de l'Eyre, les autres Communautés de Communes et si les Services de l'Etat ne sont pas là pour nous aider, nous n'avancerons pas.

Je vous informe donc, mes Chers Collègues, qu'il y aura une réunion demain à la Mairie d'Audenge avec le Sous-Préfet, Christian GAUBERT, Francis GADOU, Jean-Guy PERRIERE et moi-même afin de pouvoir discuter de cela. Nous aurons l'occasion de vous en parler par la suite, mais nous voulons nous assurer du soutien de l'Etat. Si celui-ci ne nous aide pas, nous en prendrons acte et verrons ce que nous ferons par la suite.

Voilà, mes Chers Collègues, rapidement tracée la ligne générale de notre action future.

Nous saurons tous, j'en suis certain, manifester une totale solidarité pour conduire avec efficacité ce programme d'intervention, sachant qu'il a été bâti pour favoriser un développement harmonieux de notre territoire et offrir à nos concitoyens un service de proximité toujours plus qualitatif.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à notre Collègue Jean-Guy PERRIERE, premier Vice-Président chargé des Finances pour nous présenter, dans le détail, le DOB.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 février 2007

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès verbal du 18 décembre 2006

- 1) Débat d'Orientations Budgétaires 2007,

- 2) Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la COBAN *Atlantique* : avenant au marché du 25 avril 2006 relatif aux modifications de fréquence de collecte des déchets verts sur les Communes d'Andernos-les-Bains et de Lanton,

- 3) Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU 18 décembre 2006**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2006, qui a été adressé individuellement à chaque Conseiller Communautaire en même temps que la convocation, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°1

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Vu les articles L.2312-1, L.3312 et L.4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'examen du budget primitif doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante, sur les orientations budgétaires.

Le «Débat d'Orientations Budgétaires » (DOB) imposé par la loi 92-125 du 6 février 1992 doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget.

Vu l'avis favorable du Bureau,
Vu l'avis favorable de la Commission,

Il est proposé :

- De débattre des Orientations Budgétaires 2007 sur la base des éléments joints en **annexe**.

Après avoir entendu le rapporteur et après débat, les membres prennent acte de la présentation des Orientations Budgétaires 2007, qui seront transposées dans le projet de Budget 2007.

ANNEXE AU RAPPORT N° 1

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

I) LE CONTEXTE BUDGETAIRE

1) Au niveau national et international

- Inflation

Léger ralentissement de l'inflation

Après une très légère poussée des prix à la consommation en 2006 (+ 2,0 %, contre + 1,8 % en 2005), l'année 2007 devrait être marquée par un tassement de l'inflation (+ 1,7 %) sous l'effet attendu de la baisse des prix de l'énergie due au repli des prix des produits pétroliers. Le prix du pétrole pourrait en effet passer de 68,5 \$ le baril de Brent en 2006 à 65,5 \$ en 2007, soit un recul de 4 % environ.

- Produit intérieur brut

Ralentissement de la croissance en 2007

Au sein de la zone euro, la croissance serait plus tonique en 2006 (+ 2,4 %, contre + 1,4 % en 2005) mais ralentirait à nouveau en 2007 (+ 1,9 %). Aux Etats-Unis, la croissance économique resterait bien orientée mais devrait toutefois ralentir en 2007 (+ 2,5 % contre + 3,4 % en 2006). La croissance française suivrait la tendance générale : après une reprise en 2006 (+ 2,2 %), le produit intérieur brut (PIB) enregistrerait à nouveau une progression relativement faible en 2007 (+ 1,8 %).

- Consommation privée

Décélération de la consommation des ménages

Après une accélération en 2006 (+ 2,6 %, contre + 2,1 % en 2005), la consommation des ménages retrouverait, en 2007, une progression semblable à celle des quatre dernières années.

En dépit d'un pouvoir d'achat en hausse, la consommation des ménages ralentirait en 2007 (+ 2,2 %) sous l'effet d'un moindre recours aux crédits à la consommation et d'un ralentissement des dépenses accompagnant l'investissement immobilier.

- Investissement productif

Ralentissement de l'investissement productif

Après un regain en 2006 de l'investissement productif des entreprises (+ 4,2 %, contre + 3,7 % en 2005), l'année 2007 devrait enregistrer un ralentissement (+ 3,7 %). Malgré une amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année, le principal frein à une accélération marquée de

l'investissement réside dans l'affaiblissement des marges de manœuvre des entreprises dont l'endettement a déjà fortement accéléré.

- Evolution des principaux indicateurs économiques de la Nation :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Evolution du PIB en %	+ 2.1	+ 1.2	+ 0.5	+ 2.5	+ 1.2	+ 2	+ 1.8
Déficits publics en %	- 1.5	- 3.1	- 4.1	- 3.6	- 2.9	- 2.7	- 2.5
Indices des prix à la consommation	104.3	106.7	109	111.3	113	114.73	
Evolution sur 1 an en %	1.4	2.3	2.2	2.1	1.5	1.5	
Taux de chômage (décembre)	8.8	9.3	10	10	9.6	8.6	
Evolution sur 1 an en %	-1.1	5.7	7.5	0	-4	-10.42	

2) Les principales dispositions de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances)

POUR LE BUDGET DE L'ETAT

Les dépenses nettes de l'Etat s'élèvent à **267,8 milliards d'euros** à structure courante. Elles atteignent 268,3 milliards d'euros après neutralisation des changements de périmètre. Les dépenses à champ constant progressent ainsi de 0,8 % par rapport à la loi de finance initiale pour 2006, soit un point de moins que l'inflation conformément à la norme de dépenses que s'était fixée le gouvernement. L'application de cette norme se traduit par une marge de manœuvre financière de 2,2 milliards d'euros, dont 1,2 milliard doit permettre de financer les pensions et 0,2 milliard les charges d'intérêt.

A ces dépenses, s'ajoutent **49,4 milliards d'euros** de concours financiers de l'Etat à destination des collectivités locales comptabilisés en prélèvements sur recettes.

Les recettes totales nettes de l'Etat s'élèvent à 225,9 milliards d'euros, en progression de 4,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances révisées pour 2006.

Le déficit budgétaire prévisionnel s'établit donc à – 41,6 milliards d'euros, soit 5,3 milliards d'euros de moins qu'en loi de finances initiales 2006. Le déficit de l'Etat est, pour 2007, évalué à 2,5 % du PIB.

POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La reconduction du contrat de croissance et de solidarité

Le contrat de croissance et de solidarité, initialement prévu de 1999 à 2001 et reconduit chaque année depuis 2002, est prolongé d'une année supplémentaire. En 2007, l'enveloppe rassemblant les principales dotations reste indexée sur l'inflation prévisionnelle pour l'année 2007 (+ 1,8 %) à 33 % de la croissance en volume du PIB de l'année 2006 (+ 2,25 %), soit une indexation de **+ 2,54 % [1,8 % + (33% x 2,25 %)]**. Après réintégration dans l'enveloppe de différents ajustements, les dotations de l'Etat aux collectivités locales incluses dans le contrat de croissance atteignent **45,2 milliards d'euros, en progression de 1,47 %** par rapport aux montants inscrits en loi de finances pour 2006.

Au sein de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique, la variable d'ajustement étant la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP).

La DGF progresse de LFI (Loi de Finances Initiale) à LFI de 2,50 %

Depuis 1996, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est indexée sur l'inflation prévisionnelle (+ 1,8 % en 2007) et 50 % de la croissance en volume du PIB de l'année n-1 (+ 2,25 % en 2006), soit une indexation de + 2,93 % [1,8 % + (50 % x 2,25 %)].

Après recalage de la DGF 2006 et imputation de la régularisation négative au titre de l'année 2005, **le montant de DGF au titre de l'année 2007 progresse de 2,50 %** entre les deux lois de finances. Cette évolution sert de référence pour calculer l'évolution des diverses composantes de la dotation forfaitaire ainsi que celle de diverses dotations satellites de la DGF (dotation élu local, dotation spéciale instituteurs, dotation générale de décentralisation).

Avec les ajustements opérés sur l'enveloppe de DGF (majoration de 35,8 millions d'euros au titre de la fin de la réforme de la dotation globale d'équipement des départements et réfaction de 9,3 millions d'euros au titre de la poursuite de la recentralisation de certaines compétences sanitaires exercées par les départements), le montant de DGF à répartir s'élève en 2007 à **39,236 milliards d'euros**.

Les principaux axes d'action du gouvernement intéressant le secteur local

Depuis la loi de finances 2006, le budget général de l'Etat est structuré autour de 3 niveaux complémentaires, à savoir **34 MISSIONS** composées de **132 PROGRAMMES** eux-mêmes composés de **620 ACTIONS**. Il n'y a donc plus de présentation juridique du budget par ministère et par chapitre.

La mission relative « relations avec les collectivités territoriales », d'un montant de 3,1 milliards d'euros en 2007, récapitule les crédits ouverts au bénéfice des collectivités locales visant à soutenir leur effort d'investissement (dotation générale de décentralisation, dotation globale d'équipement, dotation de développement rural, dotation régionale et départementale d'équipement scolaire). Cependant, cette mission n'est pas la seule à retracer les crédits budgétaires en provenance de l'État et à destination des collectivités locales ; l'essentiel de ceux-ci étant traités sous forme de prélèvements sur recettes.

La liste ci-après donne un aperçu d'autres missions, avec les programmes qui leur sont associés, dont le contenu est susceptible d'intéresser le secteur local.

MISSION : relations avec les collectivités territoriales

Programmes :

- Concours financiers aux communes et groupements de communes,
- Concours financiers aux départements,
- Concours financiers aux régions,
- Concours spécifiques et administration.

Objectifs majeurs voulus par le gouvernement en 2007 :

- Soutenir l'investissement public local grâce à une indexation des dotations d'équipement sur le taux d'évolution de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (+ 2,9 %),
- Aider à la couverture générale des charges des collectivités et favoriser la péréquation.

Mission : politique des territoires

Programmes :

- Aménagement, urbanisme et ingénierie publique,
- Information géographique et cartographique,
- Tourisme,

- Aménagement du territoire,
- Interventions territoriales de l'État.

Objectifs majeurs voulus par le gouvernement en 2007 :

- Rénover les relations contractuelles entre l'État et les régions à travers une nouvelle génération de « contrats de projets » 2007-2013. Le dispositif est recentré autour de trois domaines prioritaires : compétitivité des territoires, développement durable, cohésion sociale.
- Relancer les grandes opérations d'urbanisme pour maintenir la compétitivité des régions françaises en Europe.
- Développer les pôles d'excellence rurale.
- Réformer le permis de construire et les autorisations d'urbanisme.

II) LES ORIENTATIONS POUR LA COBAN en 2007

1 – Les principaux programmes

2006 a été marquée par la mise en place sur l'ensemble du territoire communautaire d'un dispositif de collecte des déchets plus homogène et plus cohérent, assorti de deux nouveaux services : le ramassage en porte-à-porte des déchets verts ainsi que du verre.

De même, la COBAN a été un acteur important de la protection de l'environnement privilégié du Nord Bassin.

A ce titre, elle a adopté un programme pluriannuel de réhabilitation des anciennes décharges communales, sites inexploités et sources de nuisances et de risques de pollution des eaux de ruissellement et des eaux souterraines.

La décharge de Lège-Cap Ferret, la première, a ainsi fait l'objet d'un lourd réaménagement, pour un coût de 3,5 millions d'euros. La fermeture a impliqué la création d'un équipement alternatif pour éliminer les déchets : le centre de transfert recueillant les déchets d'Arès et de Lège-Cap Ferret. Le coût de cet équipement a été de 1,5 million d'euros.

Enfin, la réhabilitation de la deuxième décharge a été lancée à Mios pour un montant de 600 000 €.

La construction d'une déchèterie à Marcheprime, ouverte en janvier 2006, est venue compléter le dispositif déjà existant, et renforcer notre action dans la mise en place d'équipements de proximité pour la collecte des déchets. Son coût s'est élevé à 620 000 €.

Après une année 2006 ayant permis à la COBAN de lancer ses grands projets, 2007 devra confirmer cette dynamique par :

- La confirmation de l'intérêt et de la pertinence d'avoir externalisé la collecte des déchets en améliorant encore la qualité du service.
Dans le but de poursuivre son action en faveur du tri et de la valorisation des déchets, et animée par la volonté de développer de nouveaux services, la COBAN mettra en place un circuit de collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), déchets produits par les particuliers en auto-traitement. Avec le concours du Conseil Général de la Gironde, nous allons l'étendre à l'ensemble du territoire communautaire en mettant en place des points d'apport volontaire sur chaque Commune membre de la COBAN ;
- La poursuite du programme de réhabilitation des anciennes décharges :
Celle de Mios sera terminée d'ici la fin du premier semestre 2007. Il reste donc à réaliser celles d'Andernos-les-Bains, d'Arès et de Biganos pour des montants respectifs de 785 000 €, 775 000 € et 1 125 000 €. Souhaitant, d'une part, poursuivre sa gestion financière rigoureuse et, d'autre part, prendre en compte la priorité environnementale, il est proposé d'étaler ces réhabilitations de décharges sur 3 années en commençant la réhabilitation de

celle d'Arès en 2007, puis celle de Biganos en 2008 et enfin celle d'Andernos-les-Bains en 2009 ;

- La poursuite de notre effort dans les domaines de la réalisation et de la modernisation des déchèteries en :
 - réalisant celle de Biganos, seule commune du territoire à ne pas bénéficier de cet équipement de proximité, pour un montant de 560 000 € ;
 - visant l'obtention du label QUALIPLUS.
- La mise en place du schéma d'aires d'accueil des gens du voyage sur notre territoire :
La COBAN réalisera en 2007 une aire de grand passage sur la Commune d'Andernos-les-Bains d'une capacité de 120 places, comme il était prévu dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage co-signé par le Préfet et le Président du Conseil Général de la Gironde. Le montant prévu est de 210 000 €. Toutefois, la COBAN est dans l'attente d'une réponse de Messieurs le Préfet et le Président du Conseil Général, suite à notre demande de révision du format des aires d'accueil permanentes et saisonnières surdimensionnées au vu du format du territoire de la COBAN comparé à celui d'autres intercommunalités de Gironde. Il vous est rappelé que notre proposition est de créer une seule aire d'accueil permanente de 40 places pour un montant estimatif de 1 074 975 €, somme que nous prévoyons au Budget 2007 dans le cas d'une réponse favorable.
- Le lancement d'un programme tri-annuel d'aménagement numérique du territoire afin d'une part de promouvoir le développement et les usages TIC pour nos concitoyens et d'autre part de permettre aux entreprises de bénéficier du haut débit, élément essentiel de leur développement.
Pour cela, la COBAN va adhérer à un syndicat mixte créé par le Conseil général de la Gironde. L'adhésion sera d'un montant annuel de 9 000 €. Cette structure mènera principalement deux actions :
 - la création d'une infrastructure départementale haut débit en fibre optique, financée à 100% par le Conseil général de la Gironde,
 - le développement de **boucles locales haut débit** dont le financement sera subventionné pour partie par le Conseil général. La part d'investissement de la COBAN sera de 300 000 € lissés sur trois ans d'après les premières estimations.

Enfin, la COBAN devra impérativement traiter en 2007 la problématique de **la fermeture du centre de stockage des déchets d'Audenge au 31 décembre de cette année.**

C'est là une situation extrêmement préoccupante à laquelle il conviendra d'apporter, dans les tous meilleurs délais, une solution alternative satisfaisante. Pour ce faire, la COBAN a décidé de provisionner une somme de 50 000 € pour se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

De même, cette réflexion a associé les deux autres intercommunalités du Bassin, à savoir la COBAS et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, elles aussi utilisatrices de cet équipement. Il serait indispensable qu'une solution collégiale et satisfaisante soit trouvée au niveau de l'ensemble du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

2 – Les paramètres financiers

Le résultat global prévisionnel du Compte Administratif 2006 est estimé à environ 1 300 000 €.

Le coefficient de revalorisation des bases locatives pour 2007 est de 1,018 comme en 2006 et 2005. A taux inchangés et à bases constantes, **le produit de la TEOM permettant de financer les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers ainsi que de la réalisation de la déchèterie de Biganos peut être estimé à 9 849 784 € (9 768 767 € en 2006 et 8 441 943 € en 2005).**

Le **produit de la fiscalité additionnelle** permettant de financer notamment les dépenses relatives à la réhabilitation des décharges de Mios et d'Arès, de l'aménagement numérique du territoire ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage, est estimé à 697 709 € (681 445 € en 2006 et 434 658 € en 2005).

Compte tenu de la structure de nos ressources, le financement des projets d'investissement 2007 sera optimisé en sollicitant davantage nos partenaires institutionnels et en améliorant encore notre autofinancement, tout en limitant le recours à l'emprunt.

De même, la COBAN poursuivra encore **ses efforts de maîtrise des charges de gestion et d'optimisation des recettes**, ce qui devrait permettre de contenir les contraintes inflationnistes externes et, par conséquent, à la fois **de ne pas impacter la TEOM en 2007 et de modérer l'évolution de la fiscalité additionnelle.**

Telles sont les orientations qui guideront l'élaboration du Budget Primitif 2007 soumises à votre débat. Il est rappelé que conformément à la loi, il ne fait pas l'objet d'un vote.

Interventions :

M. PERRIERE : Mes chers Collègues, je m'excuse d'avoir à vous faire supporter pendant quelques instants les éléments concernant le Débat d'Orientations Budgétaires. Vous savez que la loi n'impose pas de forme pour ce débat d'Orientations Budgétaires mais il est de coutume de replacer le contexte du Budget dans le cadre financier international, national et plus local, donc c'est ce que je vais m'attacher à faire en essayant d'être le moins long possible. Cela vous permettra de mettre à jour, si vous ne l'avez déjà fait, vos indicateurs financiers internationaux ou nationaux.

Je dois rajouter qu'il a été joint à ce texte de délibération concernant le Débat d'Orientations Budgétaires un certain nombre de tableaux relativement précis qui vont plus loin que celui-ci (étant déjà pratiquement la préfiguration du futur Budget). J'ai tenu à ce que vous soyez en possession de ces tableaux car cela vous permet aussi d'éclairer le Débat d'Orientations Budgétaires même si ce n'est pas le moment de discuter dans le détail des éléments du Budget (lecture du texte de la délibération).

Voilà les orientations qui guideront l'élaboration du Budget Primitif 2007. Ces orientations sont soumises à votre débat et je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote à l'issue des Débats d'Orientations Budgétaires.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Guy pour cette présentation. Le débat est lancé. Tous les grands axes et les masses importantes ont été signalés.

M. PERRIERE : Concernant les conséquences sur la fiscalité, vous avez bien entendu qu'il n'y aurait pas d'impact en fiscalité TEOM cette année pour ce Budget 2007.

M. LAULOM : Une question technique. Sur les frais de personnels, je suis un peu étonné et agréablement surpris par le réalisé annoncé en 2007 par rapport au réalisé 2006 (en gros 2 millions d'Euros si l'on compte les charges de personnels mises à disposition prévues) alors qu'il y a un réalisé de 2,5 millions d'Euros en 2006 sur le projet de Budget 2007, il y a une explication ?

M. PERRIERE : Sur le projet de Budget 2007, il y a effectivement des frais de personnel qui sont un peu répartis différemment de toute façon me semble-t-il. Il y a d'abord une externalisation complète des agents sur 2007, alors que sur 2006 nous avons eu 5 mois directement à notre charge (puisque depuis le 1er juin 2006, nous n'avons plus le personnel à charge). C'est cela qui fait essentiellement la différence.

M. LE PRESIDENT : Vous avez des tableaux en votre possession mais comme l'a dit Jean-Guy tout à l'heure ce n'est pas le sujet aujourd'hui car nous sommes dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Ces tableaux nous souhaitons vous en faire part (puisque les Services de la COBAN ont bien avancé sur les différents dossiers), afin que vous soyez informés sur les grandes lignes que nous souhaitons mettre en place cette année.

Je pense que tout a été dit sur ce DOB 2007. Mes chers Collègues, puisque Jean-Guy PERRIERE a été très bien dans sa présentation, que les Services de la COBAN nous ont donné des chiffres détaillés sur l'ensemble des programmes, nous pouvons donc dire que ce débat s'est déroulé même s'il n'y a pas eu beaucoup d'interventions. Cela veut dire que cela avance dans le sens que les uns et les autres nous souhaitons. Puisqu'il n'y a pas d'interventions, cela veut dire que tout va très bien et que nous pouvons avancer.

M. LAULOM : Je pense seulement qu'il faut se féliciter après deux ou trois années de forte augmentation de la TEOM, de la pause qui sera donc évaluée pour 2007. C'est important que nos administrés puissent constater que finalement, après deux années de forte hausse (quand même ...) qui a été nécessitée par la mise en place de ce service nouvelle formule, nous pourrions constater qu'il n'y a pas d'augmentation au niveau des taux en tout cas, sur la TEOM.

M. GAUBERT : Moi, je me félicite de l'adhésion à « Gironde Numérique » car je pense que maintenant, il est temps pour la COBAN d'avoir d'autres actions que de s'occuper des déchets. Certes, c'est une action obligatoire mais entre la collecte des déchets, la réhabilitation des décharges et les gens du voyage, ce n'est quand même pas quelque chose, disons, de formidable.

Passer aujourd'hui au haut débit, c'est tout ce que l'on peut souhaiter à la COBAN donc je serai au Conseil d'Administration de « Gironde Numérique » et je veillerai particulièrement à ce que la COBAN soit représentée.

M. LE PRESIDENT : Merci Christian. C'est vrai que la COBAN a été créée à l'époque pour la collecte des déchets, c'est son cœur de métier. Ce n'est peut-être pas trop valorisant mais il faut le faire et je crois que de ce côté-là, on réussit. Nous sommes en train de gagner ce challenge que nous nous étions imposés plus ou moins. Bien sûr, les coûts ont peut-être un peu dérivé mais malheureusement cela ne va pas aller en diminuant, nous aurons peut-être une stagnation mais c'est tout.

Il faudra continuer à insister pour trier davantage et même si aujourd'hui nos ambassadeurs de tri, lorsqu'ils font leur tournée, informent les administrés de la raison pour laquelle ils n'ont pas été collectés et qu'il faudra qu'ils conditionnent leurs déchets d'une autre manière, c'est pour le bien de tout le monde. Et non pas de recevoir, comme il m'est arrivé, des lettres assassines qui dénoncent l'incompétence du personnel de la COBAN qui avait écrit cela. C'est un peu ennuyeux.

Je crois qu'il faut que les gens se responsabilisent de manière à ce que l'on aille dans le sens que nous souhaitons les uns et les autres pour la protection de l'environnement, l'élimination des déchets et surtout de la maîtrise de ses coûts. C'est un travail quotidien.

Bien sûr, après trois ans de fonctionnement, nous pouvons passer aujourd'hui au stade supérieur avec les TIC et je pense demain avec d'autres actions que nous mènerons. Je crois que la COBAN a des ambitions et il faudra les mener solidairement avec l'ensemble des élus. Ce ne sera peut-être pas chose facile, mais je pense qu'il faudra le faire, y arriver aussi et la condition sera qu'il y ait de la solidarité entre tous. L'union fait la force et la COBAN a des atouts pour réussir ses missions et c'est une attente aussi de la part de l'ensemble de nos administrés.

M. RENARD : Je pense qu'avant tout c'est une question de civisme, de qualité du ramassage.

M. LE PRESIDENT : C'est ce que nous faisons. Je peux vous assurer que nos deux ambassadeurs de tri sont en permanence sur le terrain. Ils font leur tournée avant la collecte des déchets vers 2 ou 3 heures du matin.

Nous avons des appels, des courriers de la part de nos administrés, qui demandent des renseignements sur la collecte ... On leur explique tout ce qu'ils veulent savoir.

C'est un changement de la part de la COBAN mais aussi des différentes Mairies (secrétariats, accueils) qui relaient l'information aux administrés qui est prise de manière collégiale au niveau des membres du Bureau. Elle doit être donc répercutée au niveau de chaque Commune, c'est important.

Mme LORIOT : Pour les dépôts sauvages en forêt, là, on n'a pas la solution car il y en a de plus en plus.

M. LE PRESIDENT : Il y a de plus en plus de dépôts sauvages à cause de l'incivilité des gens mais je peux vous assurer que nos polices municipales arrivent souvent à retrouver les auteurs de ces actes.

Un jour, nous nous sommes retrouvés à côté de la décharge de Mios réhabilitée et à côté de la déchèterie, il y avait des tas de gravats qui avaient été déposés par des gens indécents et l'on trouve toujours l'adresse des personnes concernées.

Mme SYMPHOR : Au niveau des reprises de matériaux, je vois que l'on a enregistré des reprises de matériaux cette année bien entendu, pour faire une projection sur l'année prochaine. J'aimerais savoir si l'on a un gros potentiel au niveau des recettes additionnelles sur ces reprises de matériaux par rapport à ce qui est fait, en moyenne, dans les autres Communes ou Intercommunalités. Car je trouve que ce montant n'est pas énorme, en fait.

M. PERRIERE : Je trouve que cela s'est largement amélioré par rapport à une réutilisation ou à une reprise par un seul repreneur, depuis que des délibérations ont été prises par la COBAN afin d'affecter des repreneurs spécialisés dans tel ou tel type de matériaux. Cela s'est largement amélioré. Il faut espérer que l'on fera mieux. Nous avons notamment pris une délibération il n'y a pas très longtemps pour la mise en place de bennes pour récupérer le bois et je peux vous dire que c'est fabuleux comme résultat.

M. LE PRESIDENT : Effectivement, c'est ce que nous faisons mais il faudra que l'on ait quelques éléments de comparaison avec d'autres EPCI qui pourront nous donner une feuille de route afin de voir si l'on est dans le bon axe, mais je peux vous assurer que de ce côté-là, nous sommes aussi très vigilants sur les reprises.

Nous avons justement dans ce cadre-là voté il y a quelques temps, une délibération qui allait dans ce sens afin de passer dans une catégorie supérieure. C'était le barème D qui était le plus intéressant pour nous dans le cadre des reprises.

M. LAFON : Ce n'est pas une question, c'est une intervention. Je m'aperçois au cours de ce débat qu'il est écrit une phrase qui m'intéresse beaucoup : « Vous voulez associer les deux autres intercommunalités du Bassin au projet de la fermeture du Centre de Stockage des déchets d'Audenge ».

Vous connaissez ma position, je trouve que nous avons assez donné. Je comprends la position du Maire d'Audenge, et je ne vois pas d'ailleurs pourquoi on a fait une intercommunalité si les Communes doivent toujours tirer pour elles les subsides.

Je crois qu'il y a d'autres territoires que les territoires forestiers pour implanter sa décharge. Il existe actuellement sur l'ensemble du territoire du Pays Bassin d'Arcachon des terrains déforestés où je pense qu'il sera possible d'y implanter ce centre de stockage.

Donc je crois qu'il faudra que nous ayons une réflexion tous ensemble et non pas simplement la COBAN.

M. LE PRESIDENT : Si vous avez des sites, il faut nous les proposer car aujourd'hui, je peux vous assurer que de ce côté-là, il n'y a pas foule à la porte d'entrée pour venir faire des offres et des propositions.

Malheureusement aujourd'hui, il n'y a que la Commune d'Audenge qui fait des offres mais dans les autres Communes, rien. Rien aujourd'hui. Alors, mon cher Collègue, si vous avez des sites à nous proposer, nous sommes preneurs après la réunion car malheureusement nous avons quelques soucis à ce sujet. Nous l'avons bien pris en compte.

Nous pouvons valablement constater que ce Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu et je vous remercie, mes chers Collègues, pour la tenue de ce débat.

RAPPORT N°2

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COBAN ATLANTIQUE

AVENANT AU MARCHE DU 25 AVRIL 2006 : MODIFICATION DE FREQUENCE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS SUR LES COMMUNES D'ANDERNOS-LES-BAINS ET DE LANTON

Vu le marché du 25 avril 2006 relatif aux collectes des déchets ménagers, attribué à EDISUD,

Vu la demande des Communes de Lanton et d'Andernos-les-Bains d'augmenter la fréquence de collecte des déchets verts à un passage hebdomadaire durant les mois de novembre à avril, sur leur territoire,

Vu la proposition afférente de la société EDISUD suivante :

Sur la Commune d'Andernos-les-Bains :

La collecte a lieu aujourd'hui les lundis et mardis selon les secteurs.

Pendant la période de novembre à avril, la collecte des déchets verts passerait au mercredi pour l'ensemble des secteurs.

Pendant la période de mai à octobre, la collecte des déchets verts passerait au mercredi, les semaines paires pour 3 secteurs et les semaines impaires pour les 3 autres secteurs.

↳ Le surcoût pour la ville d'Andernos-les-Bains serait de 46 000 € H.T, soit 48 530 € T.T.C.

Sur la Commune de Lanton :

Les jours de collecte seraient inchangés (mercredi et jeudi selon les secteurs).

↳ Le surcoût pour la ville de Lanton serait de 22 000 € H.T, soit 23 210 € T.T.C.

Soit un surcoût total de 71 740 € T.T.C.

Sachant que le montant annuel prévisionnel global 2007 de la collecte, avant tout changement peut être estimé à environ 2 760 000 € T.T.C., la variation du montant initial du marché induite par ce surcoût serait de l'ordre de 2,50 %.

Il est proposé d'adopter un avenant au marché du 25 avril 2006 modifiant la fréquence de collecte des déchets verts pour ces deux communes.

Rectification d'une erreur matérielle :

L'article 4.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoit la révision des prix unitaires du marché. A cet effet, une formule de révision a été définie, avec référence des

indices et des prix initiaux au mois M_0 , défini comme étant le mois précédent le mois de remise des offres.

Il s'avère que de façon erronée, le CCAP vise le mois d'octobre 2005 au lieu de février 2006.

Par conséquent, il est établi que le mois M_0 pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la COBAN *Atlantique* est le mois de février 2006.

Vu l'avis favorable du Bureau,

Vu l'avis favorable de la Commission,

Il est proposé :

- D'adopter un avenant au marché du 25 avril 2006, modifiant la collecte des déchets verts sur Andernos-les-Bains et Lanton, selon les modalités suivantes :
 - Collecte hebdomadaire de novembre à avril,
 - Collecte deux fois par mois de mai à octobre.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant,
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal 2007,
- De prendre acte de la rectification du CCAP du marché, substituant à l'article 4.3 le mois de « février 2006 » à « octobre 2005 ».

Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité.

Intervention :

M. PERRIERE : Je vous précise que dans le projet de budget qui vous a été donné, ces sommes-là ont été intégrées.

RAPPORT N°3

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA GIRONDE

Vu le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage co-signé par M. le Préfet et le Président du Conseil Général de la Gironde en date du 15 décembre 1997 et modifié le 27 décembre 2003,

Vu la délibération de la COBAN en date du 28 juin 2004 relative au Schéma Départemental des Gens du Voyage de la Gironde,

Vu la délibération de la COBAN en date du 18 décembre 2005 relative aux aires d'accueil des gens du voyage et au choix de la programmation des équipements,

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde prévoyait la réalisation d'un programme d'aires de stationnement pour les gens du voyage.

La COBAN, créée depuis et exerçant cette compétence en lieu et place des Communes membres, a délibéré notamment lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2005.

Le schéma prévoyait :

- Une aire de grand passage de 120 places à Andernos-les-Bains,
- Quatre aires de passages de 26 places fonctionnant de façon permanente une année sur quatre, en alternance, soit 104 places pendant 7 mois et 26 places pendant les 5 mois restants par an à Arès, Lanton, Biganos et Audenge,
- Deux aires de petit passage de 10 places chacune à Mios et Marcheprime.

Pour cela, elle s'est basée sur les estimations financières définies par la circulaire n° 2001-49 relative aux exigences techniques.

Plusieurs études ont été réalisées par les Services de la COBAN, assistés d'un bureau d'études spécialisé pour ces aménagements. Il ressort que le montant de l'investissement est si exorbitant qu'il ne permet pas à notre jeune structure intercommunale (sans ressources propres autres que fiscales) d'en envisager raisonnablement la concrétisation.

Il existe une réelle distorsion entre les aménagements techniques nécessaires pour une gestion durable des aires d'accueil et le plafond excessivement bas des dépenses subventionnables, entraînant un surcoût exorbitant pour la Communauté de Communes.

Le coût final élevé est donc largement supérieur aux prévisions initiales. Ce phénomène est d'ailleurs rappelé au niveau national par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire dans sa circulaire du 3 août 2006.

Le coût cependant n'est pas seul dirimant à cette réalisation. En effet, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté exige beaucoup plus d'équipements pour les huit villes de la

COBAN que pour les quatre de la COBAS, à population pourtant pratiquement identique, ou encore pour la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette inégalité, due sans doute à l'inexistence de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord au moment de l'élaboration dudit schéma départemental qui a imposé, conformément aux dispositions de la loi BESSON, un équipement distinct dans chacune de nos villes, n'est plus acceptable aujourd'hui et mérite que soient redéfinis, pour les adapter, le nombre et la capacité des espaces d'accueil conçus dans une logique communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau,
Vu l'avis favorable de la Commission,

Il est proposé :

De demander la modification préalable du schéma d'aires d'accueil des gens du voyage, et de réaliser dans cette hypothèse :

- une aire de grand passage d'une capacité de 120 places sur la Commune d'Andernos-les-Bains,
- une aire d'accueil permanente d'une capacité de 40 places sur la Commune d'Audenge.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité des votants. Une abstention (M. BIBARD) 24 voix pour, 0 voix contre.

Interventions :

M. PERUSAT : Mes chers Collègues, excusez-moi de vous imposer pour la troisième fois le résumé d'une situation que vous avez déjà entendue et de la part du Président, Serge BAUDY, et de notre ami Jean-Guy PERRIERE.

Simplement, pour faire un résumé de la délibération qui vous est soumise. Il faut savoir que l'on avait été quand même, avec nos collègues de la Commission et les Services de la COBAN (que je remercie d'ailleurs de leur travail) surpris, excusez-moi, du coût exorbitant de la réalisation des aires tel que cela était prévu au Schéma Départemental (je vous rappelle plus de 3 millions et demi d'Euros pour cette réalisation) cela nous avait paru, y compris à nos collègues du Bureau, absolument disproportionné, non seulement avec nos moyens, mais également peut-être comparativement à ce qui se passe dans d'autres Communautés, que ce soit à Bordeaux ou au Sud du Bassin d'Arcachon. Et compte tenu du fait surtout que le Schéma Départemental avait été établi à une époque où la COBAN n'existait pas.

Si bien que l'on a été amené, comme vous le savez, à intervenir auprès du Préfet pour lui demander une modification. Celui-ci nous a fait savoir que sur le principe il n'y était pas opposé, on a reçu d'ailleurs un courrier à cet effet. Il nous demandait cependant de préciser l'emplacement de l'aire permanente de 40 places.

Notre collègue d'Audenge a bien voulu accepter l'agrandissement de l'aire actuelle de sa propre ville qui était située géographiquement pratiquement à équidistance du Canton, si bien que l'on a fait savoir récemment au Préfet que l'on décidait, si je puis dire, l'emplacement.

Aujourd'hui, le Préfet a les éléments en mains pour obtenir un avis de la Commission Consultative sur la proposition des gens du voyage et du suivi du Schéma Départemental.

Le Sous-Préfet a fait savoir à l'instant par téléphone à M. PELIZZARDI que malheureusement, vu le nombre de dossiers examinés aujourd'hui (trop important pour traiter de la question relative à la réduction des emplacements des aires des gens du voyage sur le territoire de la COBAN), il n'avait pas pu examiner ce dossier.

Donc, il nous exhortait cependant à réaliser cette aire d'Audenge pour en quelque sorte, démontrer notre bonne volonté et obtenir un terme de modificatif.

Très franchement, je me réserverais en ce qui concerne mon appréciation. Je prierais d'ailleurs M. le Président de bien vouloir soumettre cette opportunité à nos collègues du Bureau et également de la Commission concernée parce que d'abord, l'investissement n'est pas neutre, je vous le rappelle : 40 places, ayez-le bien dans l'esprit mes amis, 1 100 000 €, ce n'est pas absolument neutre et je ne suis pas certain que chacune et chacun d'entre nous, dans nos villes respectives, ayons la possibilité de réserver un prix unitaire comme ça à toutes demandes de stationnement qui nous sont présentées. C'est un commentaire personnel que je livre cependant à votre méditation.

Donc, avant de nous lancer dans cette aventure très onéreuse, je préférerais que l'on se réunisse entre nous, paisiblement, que l'on garde le temps nécessaire à une réflexion, parce que : que serait-il de nous si nous réalisions cette aire de 40 places et que demain le Schéma Départemental ne soit pas modifié ?

Je crois qu'il vaut mieux que l'on soit prudent, en tous les cas je réagis à l'information qui m'est donnée il y a à peine ¼ d'heure. Donc, je vous proposerais que d'une part, nous délibérons sur le texte que je vais vous soumettre, mais je voulais, d'une façon peut-être plus vivante que la lecture littéraire d'une délibération, vous faire le point de la situation actuelle.

Nous réaliserons donc cette année l'aire de grand passage à Andernos tel que cela était convenu depuis très longtemps, y compris d'ailleurs par la seule ville d'Andernos avant même que la COBAN n'existât. Nous aurons peut-être à réfléchir sur la réalisation par anticipation, préalablement à la modification du Schéma Départemental, de l'aire permanente à Audenge, sous réserve toutefois que nous ayons obtenu les apaisements nécessaires de M. le Préfet (lecture de la délibération).

Au-delà même du principe, j'insiste à vous pousser à réfléchir sur le coût de cet investissement (40 places : 1 100 000 €), je trouve que c'est beaucoup, cela me paraît lourd. Je vous rappelle que le programme initial s'élevait à 3,5 millions d'Euros pour l'ensemble des petites aires que l'on aurait pu réaliser sur l'ensemble du territoire. Tout ceci me paraît bien onéreux et très coûteux.

Je vous invite cependant à approuver la proposition qui vous est présentée et à confier à nos collègues du Bureau et de la Commission concernée, une réflexion sur l'opportunité ou pas de satisfaire à la demande ou à la réponse qui nous sera apportée par M. le Préfet à l'issue de cette Commission Consultative qui n'a donc pas pu examiner notre demande aujourd'hui.

M. GAUBERT : Moi, je me félicite de cette réduction du nombre d'aires des gens du voyage car c'est vrai que l'on avait, au nombre d'habitants, un nombre de places considérable, et je pense que cela est une avancée.

De plus, je ne sais pas si l'on avait totalement tranché sur Audenge. Moi j'avais dit que Biganos semblait mieux placé pour couvrir, si l'on veut, le territoire de la COBAN. Alors, je ne sais pas ce qu'il en est des élus d'Audenge.

Il y a eu les deux Commissions et je ne sais pas si l'on avait tranché définitivement. On avait émis un avis favorable en Bureau mais il y avait encore deux solutions, alors j'aimerais bien entendre les élus concernés.

M. COURDE : Si mes souvenirs sont bons, on avait dit que le coût de l'installation serait plus cher sur Biganos (vue la forme du terrain) que sur Audenge. Je ne sais pas si les Services Techniques confirment cela ?

M. PERRIERE : C'est bien cela.

M. PERUSAT : J'ajouterais, M. le Président, qu'à l'issue du Bureau, je me rappelle tout-à-fait avoir pressé la décision de nos collègues puisque nous devions préparer le dossier en précisant le lieu d'implantation en vue de la Commission Consultative d'aujourd'hui. Donc le Bureau ayant eu lieu il

y a à peine 15 jours, il fallait que les Services de la Préfecture préparent les dossiers, il fallait donc que l'on se détermine rapidement.

Le compte-rendu du Bureau que j'ai lu récemment démontrait l'avis favorable pour extension sur place de l'aire sédentaire d'Audenge.

M. CAZIS : Je crois pouvoir préciser qu'en effet au terme de notre réunion de Bureau, le choix d'Audenge a été précisé en accord avec le Maire d'Audenge présent.

M. GAUBERT : Il y a eu deux possibilités qui ont été évoquées.

M. CAZIS : Oui d'accord, mais enfin on a noté le choix d'Audenge pour l'aire de 40 places.

M. GAUBERT : Le Nord Bassin n'est pas une zone de passage et de migration. Or, la zone Mios - Biganos, elle, est une zone de passage vers le Sud. Je ne sais pas si le Préfet ne préférerait pas avoir une zone à Biganos au lieu d'Audenge, c'était juste mon interrogation.

M. PERUSAT : Christian, moi je te réponds. A la demande de principe que le Préfet nous a posée, il a demandé à la COBAN qu'elle décide, précise en quelque sorte, l'emplacement, la ville sur laquelle les 40 places seraient réalisées. C'était l'objet de notre réunion de Bureau, c'est celui en tout cas que j'ai évoqué l'autre soir à la Commission chargée de ce dossier. Pour moi en tout cas et compte tenu du compte-rendu de la réunion de Bureau, les choses ont été actées ainsi. Un avis favorable ayant été donné, on a poursuivi nos démarches dans ce sens. Le Préfet, lui, nous a simplement demandé de méditer « où », ce que nous avons fait d'ailleurs.

M. LE PRESIDENT : Effectivement, en réunion de Bureau, les membres étaient plus centrés sur Audenge. Ils ont dit que les gens du voyage étaient habitués à ce site-là et qu'il y avait la possibilité d'extension autour. Nous avons commencé la réunion avec la proposition sur deux sites et terminé avec le choix d'un site sur la Commune d'Audenge avec l'aval de son Maire.

M. CAZIS : Je pense qu'il y aurait lieu de modifier le terme « il est proposé de modifier » car nous n'avons pas le pouvoir de modifier mais plutôt de « demander la modification » du schéma d'aires d'accueil des gens du voyage.

M. PERUSAT : Oui bien sûr, nous n'avons ni autorité, ni capacité, ni compétence pour le faire et la formule serait plus courtoise dans tous les cas.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Donc « il est proposé de demander la modification du schéma d'aires d'accueil des gens du voyage et de réaliser comme suit :

- une aire de grand passage d'une capacité de 120 places sur la Commune d'Andernos-les-Bains,
- une aire d'accueil permanente d'une capacité de 40 places sur la Commune d'Audenge ».

Et c'est vrai que si l'on fait le ratio, 240 places pour 1 100 000 € cela fait 27 500 € la place.

M. COURDE : C'est presque le double de ce qui a été donné au départ.

M. LE PRESIDENT : Sans le fonctionnement, c'est uniquement l'investissement.

M. BIBARD : Je suis dans une position inconfortable.

M. GAUBERT : Est-ce que l'on peut faire une réserve par rapport à ce qu'à dit Philippe PERUSAT ?

M. LE PRESIDENT : C'est-à-dire ?

M. GAUBERT : Délibérer selon ce que le Préfet va nous dire. C'est-à-dire ne pas réaliser l'aire d'Audenge avant cette modification du schéma mais la réaliser après.

M. PERRIERE : C'est écrit en préambule.

M. LE PRESIDENT : « Il est proposé de demander la modification des aires d'accueil des gens du voyage et de réaliser comme suit, après modification ... »

M. PERUSAT : En réalité, la délibération vous a été proposée à un moment où l'on ignorait encore la réponse de la Commission Consultative et comme il se trouve que maintenant on la connaît, c'est vrai que cela modifie le texte de la délibération et on peut parfaitement subordonner la réalisation de l'aire de 40 emplacements à la modification préalable du Schéma Départemental.

M. LE PRESIDENT : Je pense que pour l'aire d'accueil d'Andernos, il n'y a pas de souci pour les 120 places, le marché est signé et c'est conforme au Schéma Départemental.

Par contre, pour l'aire d'accueil permanente de 40 places, on attendra la modification avant de lancer quoi que ce soit.

M. BIBARD s'abstient sur cette délibération (et uniquement lui puisqu'il est le seul représentant de la Commune d'Audenge) n'ayant pas d'informations sur le sujet.

M. LE PRESIDENT : Nous sommes arrivés à la fin des trois points de l'ordre du jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil Communautaire pour le vote du Budget Primitif 2007 aura lieu ici le lundi 26 mars 2007 à 17 h 30.

Y a-t-il des questions, des informations à nous communiquer. Je n'en ai pas personnellement, en avez-vous ? Je vous remercie et je lève la séance.

QUESTIONS DIVERSES

M. JARRY : M. LE Président, pourrais-je poser une question ?

M. LE PRESIDENT : Bien sûr.

M. JARRY : Je souhaitais parler du contournement autoroutier. Sur l'un des quotidiens, j'ai pu lire que l'ensemble des Maires de la COBAN, c'est-à-dire le Bureau, s'était associé pour confirmer son désaccord sur le tracé actuel.

Je souhaiterais qu'aujourd'hui, ce soit l'ensemble des Conseillers Communautaires de la COBAN qui se prononce contre cette décision de l'Etat. Elle aura pour conséquence de couper une fois de plus les Communes de Mios et de Marcheprime.

D'autre part, la COBAS ou la Communauté de Communes du Val de l'Eyre ne pourraient-elles pas être également associée car comme vous l'avez dit, l'union fait la force.

M. GAUBERT : Moi je pense et j'invite d'ailleurs les gens de Mios à faire du lobbying et peut-être que tous les Conseils Municipaux devraient délibérer en ce sens. Cela se fait déjà à Lanton, car ce n'est pas forcément une compétence de la COBAN. Certes, la COBAN est impactée mais c'est encore plus fort si tous les Conseils Municipaux délibèrent en ce sens.

M. CAZIS : Pour répondre à la question, à Mios nous avons déjà délibéré depuis peu sur notre position.

M. LE PRESIDENT : Marcheprime a également délibéré.

M. PERUSAT : Dans le souci d'abonder la réponse à apporter, peut-être à l'attention de Jean-Pierre, je vous rappelle que cette question a fait l'objet d'un débat, disons-le comme ça, avec le Sous-Préfet quand celui-ci a invité les Maires du Pays à évoquer un certain nombre de questions récemment. J'ai le souvenir que Philippe RAMON s'était engagé à tenir une réunion de concertation sur ce sujet, puisque les avis étaient divergents, pour le moins.

Je crois qu'il ne serait pas inutile peut-être que le Président de la COBAN intervienne aussi auprès du Sous-Préfet pour lui rappeler l'engagement qu'il avait pris et que les représentants de la COBAN et des autres intercommunalités en tout cas, soit entendus pour faire valoir leur point de vue.

M. LE PRESIDENT : Effectivement, les huit Maires et moi-même nous avons décidé en réunion de Bureau, de soutenir cette modification du tracé. Un courrier signé par les huit Maires a été envoyé à M. le Préfet pour lui demander de revoir sa position.

Il y a eu également un courrier qui a été envoyé au Ministre des Transports signé des trois Présidents des trois intercommunalités, pour faire suite à l'action que nous avons menée, comme le soulignait Philippe à la réunion où le Sous-Préfet avait invité l'ensemble des 17 Maires du territoire du Pays Bassin d'Arcachon / Val de l'Eyre, (où même le Maire d'Arcachon avait été assez virulent à ce sujet), pour dire que c'était un tracé qui était pour le moins surprenant.

Malheureusement, et je crois que vous le savez, il faudra forcer encore un peu plus l'Etat dans toute sa splendeur car lorsqu'il a décidé une chose, ce n'est pas facile de le faire reculer. Nous venons de le constater à l'instant pour le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage.

Il est certain que la bataille sera rude, difficile, pour l'instant j'ai l'impression qu'il y a une fin de non-recevoir puisque le Ministre a tranché, le Préfet a décidé. La consultation risque donc de se faire, à quel moment, je ne sais pas trop, mais il va falloir être vigilant.

Merci Jean-Pierre de ce soutien (et de celui de l'ensemble des huit Maires). Les Conseillers Communautaires peuvent signer mais je crois aussi que l'ensemble des Communes peut et doit

délibérer, c'est peut-être l'objet du courrier qu'établiront en commun Mios et Marcheprime à l'attention de l'ensemble des 17 Communes pour vous demander de délibérer dans ce sens.

Qui dit ou qui pense que le Préfet d'aujourd'hui sera le Préfet de demain et que le Ministre d'aujourd'hui sera le Ministre de demain ?

M. JARRY : M. le Président, cette solution me convient parfaitement. Il faut la soumettre aux 17 Communes.

M. LE PRESIDENT : François, nous ferons un courrier commun. Car lorsque l'on voit l'impact de ce contournement, il n'est pas sans intérêt et sans action nocive sur la population et sur l'environnement.

Certes, dans la traversée de Marcheprime cela la coupe en deux mais je crois aussi à l'atterrissage sur l'autoroute et donc dans le découpage ou les tracés qu'il doit y avoir sur Mios le long des sablières et autres, passant près des populations qui sont dans le secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h

Le Président,
Serge BAUDY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre LAULOM